



## 2e CONCOURS VOITURES DE COLLECTION US

### AMERICAN TOURS FESTIVAL

**SAMEDI 14 JUILLET 2018**

### REGLEMENT 2018

Le concours est gratuit, ouvert à toutes les voitures américaines de collection s'étant inscrites au préalable.

Il se déroulera le Samedi 14 juillet 2018 de 11h00 à 20h00 sur le parking spécifique mis en place devant les bâtiments administratifs Tours événements.

La proclamation des résultats se fera le samedi 14 juillet 2018, à 17H00 sur la scène Rock du Hall A (l'horaire et le lieu de la remise des prix pouvant être modifiés par l'organisateur).

Tours événements se réserve le droit d'allonger, d'écourter ou de modifier l'organisation et le déroulement du concours en fonction d'impératifs liés à l'organisation de la manifestation AMERICAN TOURS FESTIVAL.

Les gagnants seront désignés par un Jury au jugement duquel les participants se soumettent sans appel.

Des lots seront attribués aux gagnants du concours. Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables et ne peuvent faire l'objet d'aucun échange contre leur valeur en argent. Ils ne pourront donner lieu à aucune contestation de la part des gagnants. Les conditions d'utilisation ou de jouissance des lots devront être respectées par les gagnants qui les acceptent par avance.

Les lots qui ne seraient pas réclamés ne seront pas remis en jeu.

La responsabilité de Tours événements et/ou de tout organisme offrant un lot, ne saurait être engagée, de façon quelconque, quant aux incidents et accidents qui pourraient survenir à un gagnant pendant la jouissance du lot, ni même quant à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant le lot.

Les participants acceptent par avance, sans aucune contrepartie ou compensation de quelque sorte que ce soit, que Tours événements exploite, selon tous modes et auprès de tout public, leur nom et leur photographie ainsi que celle de leur véhicule, ainsi que leurs déclarations écrites ou orales, à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publidédactionnel de tous types et pour toute activité de cette société, en utilisant tout moyen de reproduction, duplication, représentation, transmission, réception ou de quelque autre moyen que ce soit.

Le véhicule présenté doit répondre à toutes les normes et autorisations nécessaires sur le territoire français. Il doit être muni de toutes les pièces administratives et réglementaires valides. Tours événements ne pourrait en aucun cas être recherchée pour quelque cause que ce soit à ce sujet et le participant garantit Tours événements de tout recours à ce sujet.

La présentation du véhicule, ses déplacements et son stationnement à l'intérieur du Parc des Expositions reste sous la seule responsabilité du participant qui en assure la surveillance pendant toute la durée d'ouverture de la manifestation au public. En aucun cas la voiture ne sera placée, à quelque moment que ce soit, sous la garde de Tours événements.

La responsabilité de Tours événements ne pourra en aucun cas être engagée pour quelque cause que ce soit au titre des vols, détériorations et destructions survenus au cours de la manifestation ainsi que pendant l'installation et le démontage de celle-ci.

Le participant souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qu'il encoure tant en responsabilité civile que pour tous dommages. Il renonce, ainsi que son ou ses assureurs, expressément à tout recours contre Tours événements (et les auxiliaires de toute espèce auxquels elle fait appel), contre la Ville de Tours et l'Etat français. Il s'engage à garantir les personnes morales et physiques précitées contre toutes actions et réclamations dont elles pourraient être l'objet dans de tels cas de la part de tout intéressé.

Chaque participant devra faire parvenir **avant le 30 juin 2018** à Tours événements :

- Le formulaire d'inscription
- La copie de la carte grise
- Une ou plusieurs photos du véhicule

La présence des voitures n'est pas indispensable pendant tout le festival (à l'exception du le samedi 14 juillet de 11h00 à 20h00)

### **LIEU DU CONCOURS**

Le concours se déroulera sur le parking spécifique mis en place devant les bâtiments administratifs Tours événements.

### **INSCRIPTIONS**

Seules les inscriptions réceptionnées **avant le 30 juin 2018**, dans la limite des 40 premières demandes reçues dûment complétées seront prises en compte.

Une confirmation sera retournée aux voitures retenues avant le 1<sup>e</sup> juillet 2018.

### **JURY**

Le jury sera composé : A définir

La décision des juges est finale et sans appel.

Si un cas d'égalité devait se produire l'équipe gagnante serait tirée au sort par l'un des membres du jury.

### **ANNULATIONS**

Dans le cas de force majeure, Tours événements peut annuler ou reporter la manifestation. Elle ne peut être recherchée dans ce cas pour tout frais que le participant aurait engagé pour y participer.

## **LITIGES**

Tout litige survenant dans l'exécution des présentes conditions de participation, ou de ses éventuels avenants et des documents annexes, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tours.

**Le fait de participer et de s'inscrire engage les participants à respecter le règlement du concours.**

## **FICHE DE NOTATION**

<b>CRITERE DE NOTATION</b>	<b>POINTS</b>
Présentation générale du véhicule (Etat général du véhicule)	20
Technique (moteur, carrosserie, équipement)	20
Etat de l'intérieur du véhicule	20
Originalité du véhicule - customisation	20
Rareté du véhicule	10
Beauté du véhicule	10
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>



## 2e CONCOURS VOITURES DE COLLECTION US

### AMERICAN TOURS FESTIVAL

SAMEDI 14 JUILLET 2018

### GRILLE DE NOTATION

CRITERE DE NOTATION	POINTS	NOTE
Présentation générale du véhicule (Etat général du véhicule)	20	
Technique (moteur, carrosserie, équipement)	20	
Etat de l'intérieur du véhicule	20	
Originalité du véhicule – customisation	20	
Rareté du véhicule	10	
Beauté du véhicule	10	
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	